

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 10 JUILLET 2020

Le vendredi 10 juillet deux mil vingt à 19h, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 2 juillet 2020, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice.

Mme Marjolaine ULLOIS-DOURTHE a été élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU

Présents : 15 - Procuration : 0 - Votants : 15

1. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :

Monsieur le Maire invite les présidents de commissions à présenter leurs comptes-rendus de réunion à tous les conseillers : commission communication, commission espaces verts, commission dynamique associative, commission CCAS, commission jeunesse, commission scolaire, commission finances, commission jumelage et langue bretonne, commission culture et patrimoine, commission voirie-bâtiments, commission bibliothèque, commission SDEF.

2. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS :

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et fixant au **vendredi 10 juillet 2020** la date à laquelle aura lieu la désignation, par les conseils municipaux, de leurs délégués et de leurs suppléants au collège des électeurs sénatoriaux.

Vu le [code électoral](#), notamment ses articles LO 276, LO 278, L. 283, L. 301, L. 309, L. 310, L. 311, L. 442, L. 501, L. 528, R. 153 et R. 168 ;

Vu la [loi n° 2020-760 du 22 juin 2020](#) tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires

Vu la circulaire INTA2015957J du 30 juin 2020 du ministre de l'intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Mr Jean-Louis CARADEC, maire de Peumerit, ouvre la séance à 19 H 00.

Mme Marjolaine ULLOIS-DOURTHE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Mr Jean-Louis CARADEC a procédé à l'appel nominatif des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Mr le maire a ensuite rappelé que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : M. Didier ALLAIN et M. Pierre LE LOCH, et les deux conseillers municipaux les plus jeunes : Mme Elodie GUENNEC et M. Christophe LE LOC'H.

Mr le Maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal et que, conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants

2.1. ELECTION DES DELEGUES :

Quatre conseillers ont proposé leur candidature :

M. Jean-Louis CARADEC,	qui indique que s'il est élu, son suffrage ira à la liste présentée par le parti socialiste, dont il est adhérent
M. Philippe LE DIZES,	qui indique que son suffrage ira à une liste de droite
M. Pierre LE LOCH,	qui indique que son suffrage n'ira pas à une liste de gauche
Mme Sylvia KIEFFER,	qui indique que son suffrage ira à une liste de droite

Résultat du 1^{er} tour de scrutin à l'élection des délégués :

nombre de votants : 15
nombre de suffrages déclarés nuls : 0
nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de suffrages obtenus :

M. Pierre LE LOCH : 14
M. Philippe LE DIZES : 12
Mme Sylvia KIEFFER : 10
M. Jean-Louis CARADEC : 9

:

M. Pierre LE LOCH, M. Philippe LE DIZES, Mme Sylvia KIEFFER ont été élus délégués au 1^{er} tour de scrutin et ont déclaré accepter le mandat.

2.2. ELECTION DES SUPPLEANTS

Trois conseillers ont proposé leur candidature :

M. Frédéric QUINQUIS
M. Guillaume FORT
Mme Agnès LE GOUILL

Résultat du 1^{er} tour de scrutin à l'élection des délégués :

nombre de votants : 15
nombre de suffrages déclarés nuls : 0
nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de suffrages obtenus :

M. Frédéric QUINQUIS : 15
M. Guillaume FORT : 15
Mme Agnès LE GOUILL : 15

M. Frédéric QUINQUIS, M. Guillaume FORT et Mme Agnès LE GOUILL ont été élus suppléants au 1^{er} tour de scrutin et ont déclaré accepter le mandat.

3. VOTE DES SUBVENTIONS 2020 :

M. Christophe LE LOC'H, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « Finances et prospectives » présente le tableau des subventions sollicitées en 2020 :

<i>Associations peumeritoises</i>	2018	2019	demande reçue	2020
Société de Chasse	280 €	280 €	X	280 €
La Galoche Peumeritoise	243 €	243 €	X	243 €
A.P.E Association des parents d'élèves	286 €	286 €	X	286 €
Amis de la Chapelle St Joseph	177 €	177 €	X	100 €
Ass. des anciens combattants Peumerit Tréogat	50 €	50 €		
Football Club Bigouden (Plovan : 750€- Pouldreuzic : 1900€ soit environ 0.80€ par habitant DGF)	750 €	750 €	X	750 €
Comité des Fêtes de Peumerit	250 €	250 €	X	250 €
Comité des Fêtes de Peumerit : organisation du Fest Noz	250 €	250 €	X	0 €
Assoc. Un nounours un sourire			X	100 €
sous-total 1	2 286 €	2 286 €		2 009 €
<i>Associations à but humanitaire</i>	2018	2019	demande reçue	2020
Comité du Secours Populaire de PLONEOUR	50 €	50 €	X	50 €
Solidarité Paysans Finistère	50 €	50 €	X	50 €
Entraide cancer du Finistère – Centre hospitalier Quimper	15 €	0 €	X	15 €
Secours catholique – Délégation du Finistère	15 €	15 €	X	15 €
AFIDESA (Développement du Sanguié au Burkina Faso)	15 €	0 €		0 €
Restaurants du cœur	15 €	0 €	X	15 €
CROIX ROUGE Pont l'Abbé	60 €	0 €		0 €
Accueil migrants Pays Bigouden	40 €	0 €		0 €
Créons du lien en Haut Pays Bigouden	40 €	0 €		0 €
sous-total 2	300 €	115 €		145 €
<i>Associations pour le développement culturel, animation et sports (règle d'attribution : 15€ par jeune de - de 18 ans)</i>	2018	2019	demande reçue	2020
Histoire d'écrire : fête de la lecture		150 €		0 €
Pigeon Sport Bigouden	30 €	30 €		0 €
Mondial Pupilles	30 €	30 €	x	30 €
Nageurs bigoudens	30 €	45 €	x	45 €
Pongistes Bigoudens		15 €		0 €
Les Petits Bonheurs	30 €	30 €	x	30 €

Club Cycliste Bigouden	20 €	300 €		0
Gym Plonéour	60 €	60 €	x	75 €
Pont l'Abbé Basket club	10 €	10 €		0 €
Association sportive Collège LE MOAL Plozévet	50 €	50 €		0 €
Ping-pong club Plozévet		15 €	x	15 €
Club athlétique Bigouden		30 €		0 €
Les archers du Castel			x	15 €
TAMM KREIZ (subvention communautaire)			X	
sous-total 3	260.00 €	765.00 €		210.00 €
Associations diverses	2018	2019	demande reçue	2020
Syndicat d'Elevage du Pays Bigouden	80 €	80 €	X	80 €
CFA				0 €
Association des Maires de France (cotisation)	252.84€	254.97€	x	254.97 €
Association des Maires Ruraux de France				100€
Association CAP SOLIDARITÉ CORNOUAILLE	40 €	40 €		0 €
Assoc. Maison familiale d'ELLIANT				15 €
A.R.D.E.U.R.			x	15 €
RASED		134 €	x	64 €
sous-total 4	120.00 €	254.00 €		528.97 €
TOTAL DES SUBVENTIONS hors OCCE	2 966.00 €	3 420.00 €		2 892.97 €
OCCE Noël		9€ par enfant		9€ par enfant

AUTRES DEMANDES :

- Association Régionale des Laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne
- Comité Départemental du Finistère du Prix de la Résistance et de la Déportation
 - France Alzheimer
 - Association des Paralysés de France
 - Handisport Cornouaille Quimper
 - Association Française des Sclérosés en Plaques
 - Adapei29
 - Rêves de clown
 - Secours populaire Français
 - Céline et Stéphane – Leucémie Espoir
 - L'abeille finistérienne
 - Enfance et partage du Finistère
 - Jonathan Pierres Vivantes
 - Eaux et rivières
 - Sapeurs-pompiers humanitaires du GSCF

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
A L'UNANIMITÉ
VOTE LES SUBVENTIONS DEMANDÉES**

4. AFFAIRES SCOLAIRES :

4.1. CHOIX DES RYTHMES SCOLAIRES 2020-2021 :

Réflexion RYTHMES SCOLAIRES A L'ECOLE PUBLIQUE DES 3 POMMIERS :

Mme Marjolaine Ullois-Dourthe, Adjointe au Maire, présente l'historique de l'instauration de la semaine à quatre jours et demi à la rentrée 2013.

La motivation des élus et du corps enseignant était de renforcer l'apprentissage des fondamentaux sur cinq matinées, au moment où les enfants sont le plus réceptifs.

La semaine scolaire s'organise depuis avec classe le mercredi matin, de 9h à 12h.

L'école devant rester ouverte jusqu'à 16h30, la commune a mis en place des activités périscolaires (TAP) plus ludiques, trois heures par semaine, une quatrième heure étant consacrée aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), de 15h30 à 16h30 le 4^e jour.

Un projet éducatif de territoire (PEDT), contractualisé avec l'Inspection Académique, est venu préciser les conditions de réalisation des TAP et leur agencement hebdomadaire.

La commune y a intégré des intervenants extérieurs et des animations conduites par le personnel communal.

- **Liste des intervenants TAP (2018-2020)**

- ULAMIR (Kamishibaï, jeux bretons)
- DIHUN (Eveil musical, fabrication instruments, chants et jeux, beat box, ...)
- HIP HOP NEW SCHOOL : danse de rue
- LES ATELIERS DE LA CALE (théâtre)
- HISTOIRE D'ECRIRE (jeux de mots...)
- RAMA THAI BOXING GYM (boxe, motricité...)
- CLSH PLONEOUR (jeux sportifs, éveil corporel, motricité...)
- TAMM KREIZ (Danse modern...)
- Bénévole : danse bretonne
- Les Petits Débrouillards : initiation scientifique

- **Activités animées par le personnel communal :**

- Ateliers manuels créatifs :
 - o à thème (carnaval, déco de Pâques, déco de Noël...), drôles d'insectes
 - o modelage argile, dessins : masques/mangas, tableaux de fleurs, herbiers, déguisements/maquillage
 - o ateliers « récup », «petit bricolage »
- Ateliers corporels :
 - o Chorégraphies, relaxation, parcours AKK'ROBATIK
- Ateliers jeux de société

Tableau d'organisation de la semaine scolaire :

	7h30	8h45 – 12h00	12h-12h30	12h30-13h30	13h30- 15h30	15h30-16h30	16h30 - 19h00
Lundi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne		Enseignement	TAP	Sortie / Garderie
Mardi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne		Enseignement	TAP	Sortie / Garderie
Mercredi	Accueil	9h00 Enseignement	Garderie				
Jeudi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne		Enseignement	TAP / APC	Sortie / Garderie
Vendredi	Accueil	Enseignement	Pause méridienne		Enseignement	TAP	Sortie / Garderie

La commune a souhaité parfaire le dispositif d'accueil périscolaire en sollicitant l'agrément de la structure en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

La PMI (Protection Maternelle et Infantile) du Conseil Départemental pour les locaux, la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) au niveau de la formation et de l'encadrement du personnel, et la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) pour l'accès du service aux familles ont validé notre structure périscolaire en ALSH en janvier 2016.

Le projet pédagogique de l'ALSH a été revalidé pour trois ans en 2020, de même que le PEDT (Projet Educatif territorial) par l'Inspection Académique, le Préfet, et la CAF.

Le PEDT (Projet éducatif territorial) et le projet pédagogique sont donc contractualisés jusqu'à la rentrée 2022 sous condition de présenter tous les ans le bilan et le projet de la nouvelle année scolaire à tous les partenaires. La CAF exige de son côté un bilan chiffré de la fréquentation de la garderie et du temps méridien avant le versement complet de son aide.

La convention avec la CAF a permis d'instaurer les tarifs modulés selon le quotient familial en janvier 2017 pour la garderie périscolaire. A noter que, depuis janvier 2020, le quotient familial est également appliqué pour la cantine scolaire et permet à certaines familles de bénéficier du repas à 1€, l'Etat prenant en charge 2€ par repas.

Les activités TAP sont gratuites pour les familles ainsi que la garderie du mercredi midi, de 12h à 12h30.

L'accompagnement de l'Etat sur le financement des rythmes scolaires de neuf demies journées et le complément de la CAF depuis 2016 ont permis d'équilibrer le fonctionnement de la structure en 2016 et 2017.

Une réunion de la commission scolaire élargie au personnel enseignant, au personnel communal affecté à l'école, aux délégués de parents et aux DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale) s'est tenue le 4 février 2020.

Les membres de la commission scolaire ont souhaité diffuser un questionnaire aux parents et aux enfants sur le modèle de celui proposé en 2018 par les délégués des parents d'élèves.

Résultat des sondages effectués auprès des familles :

	2018	2019	2020
FAMILLES :			
Favorables au maintien de la semaine à 4 jours et demi	24 (53%)	32 (68%)	30 (62%)
Retour à la semaine de 4 jours	18 (40%)	11 (23%)	15 (32%)
Ne se prononcent pas	3 (7%)	4 (9%)	3 (6%)
ENFANTS :			
Favorables au maintien de la semaine à 4 jours et demi	33		14
Retour à la semaine de 4 jours	21		13
Ne se prononcent pas	4		0

Bilan financier : Tableau de suivi des dépenses / recette liées aux activités TAP :

RECETTES	2017	2018 *	2019	2020 prévisionnel
Aide Etat ASP	4 980	5310	4 080	5 000
AIDE CAF/TAP	7 184	616,19	5 901	9 000
total recettes	12 164	5926,19	9 981	14 000
DEPENSES	2017	2018	2019	2020 prévisionnel
Frais de personnel (2 contrats aidés SMIC + 1 ATSEM)	5 856	2 520	2520	3000
Direction et animation ALSH (3h)			1618	2000
Matériel TAP	1061,9	766,36	1020	1000
Intervenants extérieurs	5 042,91	9024,88	8096	8300
total dépenses	11 961	12 311	13254	14300
BILAN :	203	-6 385	-3 273	-300

* en 2018, la direction de l'ALSH n'ayant pu être assurée du 1^{er} janvier au 9 avril, l'aide CAF s'est réduite à un versement de régularisation de 616,19€, entraînant un déficit de 6 385€ sur cet exercice.

La situation est revenue à la normale en 2019, année pour laquelle 4 715€ ont été perçus sur 2020 du fait de la prise en compte d'une heure par enfant sur la pause méridienne.

Les élus se sont prononcés le 22 février 2020 à l'unanimité pour le maintien des rythmes scolaires à 4,5 jours pour l'année 2020/2021, en demandant aux futurs élus de confirmer ce choix.

La commission scolaire du 30 juin 2020 a réétudié ce dossier et a émis un avis favorable à la reconduction des rythmes scolaires de 4,5 jours de classe par semaine avec organisation des TAP comme précédemment.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
Vote, par 11 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 4 ABSTENTIONS**

**4.2. PROJET DE RECRUTEMENT D'UN AGENT DANS LE CADRE DES CUI-PEC
(PARCOURS EMPLOI COMPETENCES) A TEMPS INCOMPLET POUR L'ANNEE
SCOLAIRE 2020-2021 :**

Afin de compléter l'équipe des agents affectés à l'école et à l'entretien des bâtiments communaux, Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de créer un poste à temps incomplet, (de 22h semaines mini ou 25h semaines maxi) pour l'année scolaire 2020-2021. Le taux d'aide de l'Etat en CUI-PEC est de 50% minimum. Lors de la signature du contrat la Mairie s'engage à mettre en œuvre en faveur du salarié recruté des actions d'accompagnement, de tutorat et de formation ainsi qu'à répondre aux sollicitations de Pôle Emploi relatives au suivi de ce contrat.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
A L'UNANIMITE
la création d'un poste d'agent polyvalent des écoles en CUI-PEC » pour un an,
et l'autorise à signer tous documents afférents à ce contrat.**

**4.3. RECONDUCTION DU CONTRAT DE L'AGENT EN CONTRAT « CUI-PEC »
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 :**

Vu la convention tripartite établie le entre la MAIRIE DE PEUMERIT (collectivité d'accueil), l'agent et l'Etat (représenté par Pôle Emploi), le 26 août 2019 pour le recrutement d'un agent à raison de 22h semaines (temps de travail annualisé).

Cet agent a débuté en 2019 une formation qualifiante « CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance », financée par la commune, mais du fait du contexte et des conditions sanitaires liées au COVID19, la formation n'a pas pu être finalisée.

Monsieur le Maire propose donc la reconduction de ce contrat pour 12 mois soit jusqu'au 27/08/2021.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
A L'UNANIMITE
la reconduction du contrat de l'agent en « CUI-PEC » pour un an, soit
jusqu'au 27/08/2021 et l'autorise à signer tous documents afférents à ce
contrat.**

5. TRAVAUX :

5.1. Extension du réseau téléphonique Hent Parc Géot :

M. le Maire fait part aux élus de la finalisation des travaux d'éclairage public de la rue Hent Parc Geot et du lotissement du même nom.

Le montant définitif des travaux se monte à 45 569,56€ TTC, contre 49 506€ TTC prévus initialement, soit une économie de 3 937€ TTC du fait de choix de lampadaires moins sophistiqués (pas de détection automatique, ...)

Il est proposé aux élus de consacrer cette somme à l'extension du réseau téléphonique sur la partie gauche de la chaussée. Le montant prévisionnel de ces travaux se chiffre à 5 172 € TTC, selon la convention proposée par le SDEF (Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère), maître d'œuvre également en réseaux téléphoniques.

Cette connexion permettra de desservir d'autres lots sur cette partie gauche de Hent Parc Geot.

PROJET DE DELIBERATION

TRAVAUX : EXTENSION GC TELECOM – HENT PARK GEOT COMMEL-2020-159-1

PROGRAMME 2020

COMMUNE DE PEUMERIT

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Extension GC Télécom – Hent Park Geot.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PEUMERIT afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Génie civil - infrastructure telecom	4 310,00 € HT
Soit un total de.....	4 310,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	0,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- Génie civil - infrastructure telecom.....	5 172,00 €
Soit un total de.....	5 172,00 €

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
Vote, A L'UNANIMITÉ
Le projet d'extension GC TELECOM Hent Parc Géot
Pour un montant de 5 172€ TTC.**

5.2. Convention d'élagage avec un particulier :

M. Pierre Le Loch, Adjoint au Maire, présente le projet de convention à établir entre la mairie et M. Auguste Vigouroux, Presbytolou, pour l'enlèvement d'un rideau d'arbres rendu dangereux pour la circulation.

La mairie a sollicité un devis auprès de l'entreprise Adel Services, de Plonéour- Lanvern, pour un montant de 1836€ TTC, que M Vigouroux s'engage à régler en 18 mensualités.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
Vote, par 11 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS
Vote le projet de convention avec M. VIGOUROUX**

6. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'EDITION DU BULLETIN COMMUNAL :

M. le Maire fait part aux élus de la consultation de prestataires pour l'édition des bulletins municipaux KELOU AR VRO, format 6 pages.

Prestation	ATR Quimper	Imprimerie du Commerce Quimper
500 exemplaires 6 pages recto verso 21x29,7, 25g,	427,03 TTC	351,60 € TTC

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
A L'UNANIMITÉ
Retient le devis proposé par l'Imprimerie du Commerce pour un montant de 351.60€TTC.**

7. CARTE COMMUNALE : RÉPONSES DE LA COMMUNE DE PEUMERIT AUX OBSERVATIONS DU PRÉFET :

Réponses de la commune au courrier du Préfet du 30 mars 2020

Réponses de la commune au courrier du Préfet du 30 mars 2020
Observation préfet 1
<p>- l'enveloppe constructible dispose d'un fort potentiel foncier en densification. Le rapport de présentation précise que <i>«par rapport à la carte communale de 2003, il a été décidé de retirer les espaces situés en extension de l'urbanisation en dehors de l'enveloppe urbaine»</i>. La zone d'extension (secteur est) de 0,7 ha n'est toutefois pas suffisamment bien justifiée dans les disponibilités existantes au sein du tissu urbain du bourg ;</p>
Réponse de la commune
<p>Par rapport à la Carte Communale de 2003, il a été décidé de retirer les espaces situés en extension de l'urbanisation en dehors de l'enveloppe urbaine. C'est le cas du terrain agricole situé au Sud de la route Ar Mor.</p> <p>Une parcelle située au sud-est a été rattachée à l'enveloppe urbaine du bourg dans un souci de cohérence et d'optimisation des réseaux existants. En effet, cette parcelle est desservie en réseaux, et notamment par l'assainissement collectif. Elle se situe de plus dans la continuité du lotissement du Roz, et bénéficie d'une desserte routière avec deux voies à l'est et au sud. Un point environnement pour l'apport sélectif des déchets est d'ores et déjà présent à proximité. Enfin, l'urbanisation de cette parcelle actuellement en friche permettra de participer à un aménagement plus qualitatif de cette entrée sud du bourg.</p>

Observation préfet 2

- la poursuite du développement de la zone d'activités de Kerroc'h, isolée dans l'espace rural ne me paraît pas souhaitable. Il convient plutôt de conforter les zones d'activités existantes au niveau communautaire et d'évaluer les besoins à cette échelle. En terme de développement économique, il convient de veiller à ne pas développer, ni accroître l'activité dans des secteurs diffus afin de préserver l'espace agricole et de limiter ainsi le mitage. En conséquence, la partie nord de la zone constructible qui vient en extension de l'existant doit être retirée ;

Réponse de la commune

Située à environ 1,6 km au Nord-Est du bourg, le long de la RD57, la zone d'activités de Kerroc'h est occupée par un garage automobile et une entreprise de menuiserie/charpente. Le dynamisme de cette zone est avéré, elle pourrait donc accueillir de nouvelles activités à caractère local. Un potentiel foncier d'environ 0,5 hectare a été identifié dans ce sens, permettant ainsi l'accueil d'une ou plusieurs activités supplémentaires qui serait à même de dynamiser le tissu rural de la commune éprouvé par la baisse de l'activité agricole.

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, compétente en matière de zones d'activités économique, est favorable à ce projet, de même que le Conseil Départemental qui en autorise l'accès direct sur la RD 57. La chambre d'agriculture a également émis un avis favorable. L'extension de 5 000m² concerne une parcelle (156) qui n'est pas référencée au Règlement Parcellaire Graphique 2018. Un Certificat d'Urbanisme positif a été délivré le 29 janvier 2020.

Observation préfet 3

- dans le cadre du RNU, les dispositions permettent, en dehors des zones constructibles de la carte communale, le changement de destination des bâtiments (hangars, granges...) sous réserve de la préservation de l'activité agricole. Il conviendrait de quantifier le potentiel (au minimum un pourcentage/de changements de destination constatés ces dernières années) dans le besoin en logement pour accueillir la population nouvelle ;

Réponse de la commune

Le territoire est très peu concerné par les changements de destinations : seulement deux permis de construire sur les 5 dernières années). Les nouveaux ménages se tournent principalement vers les habitations déjà existantes ou les terrains constructibles. Ainsi, le travail sur les potentialités en réinvestissement et en extension apparaît comme suffisant.

Observation préfet 4

- conformément à l'avis du commissaire-enquêteur, la zone humide est à étendre à la parcelle ZN 93 sur le document graphique avec des mesures de protection appropriées face aux écoulements des eaux de ruissellement et à l'érosion des sols.

Réponse de la commune



Suite à la visite sur site du commissaire enquêteur, le lien entre la zone humide et la source présente en contrebas (nord de la parcelle ZN 243) a été établi. La solution du talutage, avec un fossé pour maîtriser l'écoulement des eaux de ruissellement, est jugée adaptée. L'extension de la zone humide permettrait d'évoluer vers de meilleures pratiques agricoles sur la parcelle (rotation triennale des cultures), garantissant le rôle de tampon de la zone dans le cycle de l'eau et dans la limitation de l'érosion des sols. Les élus proposeront donc d'étendre la zone humide à cette source, ainsi que le plan d'eau de la parcelle ZN 243. Ces extensions seront intégrées dans le cadre d'une révision de l'inventaire des zones humides qui sera engagée à moyen terme.

Observation préfet 5

Enfin, compte tenu des problématiques de ruissellement des eaux pluviales constatés à l'échelle du bourg, il serait nécessaire que la commune dispose d'un schéma directeur des eaux pluviales afin de planifier, d'organiser la maîtrise du ruissellement des eaux des nouvelles zones urbanisées et de veiller au bon fonctionnement des ouvrages existants.

Réponse de la commune

La commune va engager en 2020 un bureau d'études pour réaliser un schéma directeur des eaux pluviales

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
A L'UNANIMITÉ
VOTE L'APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE**

8. QUESTIONS DIVERSES :

8.1. Remplacement de tondeuse :

M. Gwénaél Le Loc'h, conseiller délégué en voirie, présente les devis de remplacement de la petite tondeuse :

Offre		
LUCAS MOTOCULTURE Plozévet	Tondeuse WEIBANG 53 cm, spécial mulching, moteur kawasaki 182 cc, variateur 3 vitesses	690€ HT
	Tondeuse WEIBANG 53 cm, mulching et ramassage, moteur loncin 1p70-ohv 196 cc, transmission mécanique	750€ HT
JARDI EXPERT Pont-L'Abbé	Tondeuse Kubota W821 PRO, moteur essence ohv, 163 m3	1 656€ neuf 666.66€ HT occasion/800€ TTC

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
VOTE, A L'UNANIMITÉ**
Le devis proposé par JARDI EXPERT pour l'achat d'une tondeuse d'occasion KUBOTA d'un montant de 666.66€ HT, soit 800€ TTC.

8.2. Remplacement de la débroussailleuse :

M. Gwénaél Le Loc'h, conseiller délégué en voirie, présente les devis de remplacement de la débroussailleuse :

Offre		
LUCAS MOTOCULTURE Plozévet	Débroussailleuse SARP VS532WKE, moteur KAWASAKI, 53.2cc	435€ HT
JARDI EXPERT Pont-L'Abbé	Débroussailleuse Husqvarna 545RX, 45.7cc	665€ HT

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
Vote A L'UNANIMITÉ, le devis de JARDI EXPERT pour la débroussailleuse
HUSQVARNA d'un montant de 665€ HT, soit 798€ TTC.**

10. RECOURS SUR DECISION D'EFFACEMENT DE DETTES :

M le Maire informe les élus de la décision de la commission de surendettement du 2 juin d'effacer les dettes d'une administrée redevable de factures impayées auprès de la commune.

La commune a la possibilité de former un recours devant le juge du tribunal d'instance dans un délai de deux mois à compter du 2 juin 2020.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE
donne pouvoir au maire de former un recours auprès du tribunal d'instance.**

11. DISTRIBUTION DU KELOU AR VRO N° 38 :

La distribution du KELOU n° 38 sera faite par les membres du conseil municipal

Clôture de la séance : 23h30

Compte rendu publié dans la presse le juillet 2020 et affiché le 11 juillet 2020

Le Maire



Les conseillers municipaux